

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	65
Procurations	10
Votants	75

DELIBERATION N°17-121023**Objet : Formalisation du retrait des Eyzies : cessions de l'actif**

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 04 octobre 2023*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Eduard ROULLET	Alain LALBIAT
CALVIAC EN PERIGORD		
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	Laurent LACOMBE
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE		
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Gilles ARPAILLANGE	
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	
CENAC ET ST JULIEN	Martine CONSTANT	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER		
GROLEJAC		
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Eric HAUTESSERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	Amandine DALBAVIE
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLEDO
VALOJOUX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	
MARQUAY	Nathalie GLEMAREC	Sylvie JESINGHAUS
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Christian SESTARET	
VITRAC		

Excusés :

M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*), M. David LESPINASSE (*Saint-Léon-sur-Vézère*), M. Serge PARRE (*Beynac-et-Cazenac*), Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*), M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*), M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*), M. Mathias LUCAS (*Florimont-Gaumier*), Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*), M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*).

Procurations :

M. Eric BOURDET (*Sainte-Mondane*) donne procuration à M. Gilles ARPAILLANGE (*Sainte-Mondane*) ;
Mme Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU (*Saint-Crépin-Carlucet*) donne procuration à M. Gérard TEILLAC (*Saint-Crépin-Carlucet*) ;
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*) ;
Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) donne procuration à M. Christian SESTARET (*Vézac*) ;
M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*) ;
M. Francis COUSIN (*Domme*) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) ;
M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT (*La Chapelle-Aubareil*) ;
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*) ;
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) ;
M. Francis JAGOURD (*Jayac*) donne procuration à M. Guy ESTRUC (*Jayac*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle au Comité Syndical la demande de retrait du périmètre du SICTOM DU PERIGORD NOIR de la commune des Eyzies qui rejoint le SMD3 pour la collecte et le traitement des déchets.

Il expose qu'au cours de l'année 2020, le SICTOM avait installé sur cette commune les nouveaux équipements en lieu et place des bacs à déchets de 750 litres, à savoir :

- 1 emplacement de bornes enterrées pour 1 OMR, 2 EMR et 1 Verre,
- 10 emplacements de bornes semi-enterrées soit 16 OMR, 20 EMR et 12 Verre.

Ces équipements ont été installés par les Ets SARLAT TRAVAUX PUBLICS dans le cadre du marché public.

Il précise également que le SICTOM avait construit, en 2003, une déchèterie sur cette commune, au lieu-dit « La gaubert », dont les principaux usagers sont habitants de la commune des Eyzies. Celle-ci s'accompagne de 7 caissons disposés en bas de quai et d'un transpalette.

Considérant le retrait de la commune des Eyzies au 31/12/2023, le Président propose donc à l'assemblée de définir la dévolution des actifs désignés ci-dessus, ce qui peut se résumer ainsi :

ACTIF DIRECTEMENT AFFECTE A LA COMMUNE	DEPENSE	AMORTI	AMORTI	VALEUR VENALE
TOTAL	492 388,20		250 959,42	241 428,78
DECHETERIE DES EYZIES (tableau amortissement)	181 209,91		161 176,93	20 032,98
7 CAISSONS (tableau amortissement)	47 736,00		10 485,00	37 251,00
Transpalettes (tableau amortissement)	7 680,00		5 120,00	2 560,00
BORNES ENTERREES ou SEMI ENTERREES : total	255 762,29		74 177,49	181 584,80
> Matériel : suivant factures SULO et VCONSYST, amortissement sur 10 ans)(A)	230 250,29	- 3/10ème	69 075,09	161 175,20
> Installation (2021) : suivant facture 2109003, amortissement sur 10 ans	25 512,00	- 2/10ème	5 102,40	20 409,60

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de céder à la communauté de communes Vallée de l'Homme les immobilisations suivantes, à compter du 01/01/2024 : montants nets, non assujettis à la TVA

- La déchèterie des Eyzies, murs et hangar DMS, au prix de 20 032.98€
- 7 caissons au prix de 37 251.00€
- 1 transpalette au prix de 2 560.00€
- Les bornes installées sur les 11 emplacements poubelle au prix de 181 584.80€

- **Autorise** le Président à émettre les écritures comptables correspondantes,

- **Dit** que les immobilisations seront sorties de l'actif au 31/12/2023.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 12 octobre 2023.

Jérôme PEYRAT
Président

